



VILLE DE WIMILLE

WIMILLE, le 18 mars 2010

DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais

Le Maire de WIMILLE

ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer

à

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76
Fax 03.21.32.17.88

**CONVOCAATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur et Cher Collègue,

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **MERCREDI 31 MARS 2010, à 20 heures, en Mairie de WIMILLE.**

A l'ordre du jour figurent les questions suivantes :

- Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 février 2010,
- Acquisition de parcelle en nature de pâture cadastrée D 1266,
- Budget primitif 2010 de la ZAC d'Auvringhen,
- Budget primitif 2010 de la commune,
- Crédits fournitures scolaires 2010 – 2011,
- Participation des communes voisines aux frais de scolarisation,
- Subvention au C.C.A.S pour 2010,
- Subventions aux associations pour 2010,
- Convention avec le C.O WIMILLE,
- Convention avec l'association Arts Scène,
- Marché d'entretien des espaces verts et petits aménagements divers. Lot n°1 :
Marché réservé : Tonte et entretien des espaces verts,
- Marché d'entretien des espaces verts et petits aménagements divers. Lot n°2 :
Elagage et aménagements spécifiques,
- Avenant à la convention pour vérification technique de bâtiments communaux avec SOCOTEC,
- Convention d'occupation de locaux avec l'association Wimille, Vie & Loisirs,
- Convention d'occupation des locaux avec l'association Le panier de la Mer,
- Modification de la grille des emplois,
- Modification de la prime de service et de rendement des services techniques,
- Informations au Conseil Municipal,
- Questions diverses.

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,

Antoine LOGIÉ.

.../...

- P.J.** :
- procuration,
 - notice explicative de synthèse,
 - compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 février 2010,
 - budget primitif 2010 de la ZAC d'Auvringhen,
 - budget primitif 2010 de la commune,
 - subventions aux associations.